

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LAMBERT

509, Route du 5^e-au-8^e-Rang C.P. 86
Des Méloizes QC J0Z 1V0
Tél. & téléc. : 819 788-2491

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE



Par le billet du bulletin d'information, monsieur le maire Émilien Rivard ainsi que tous ces conseillers Paul-Aimé Godbout, Stéphane Godbout, Daniel Fluet, Sylvie Garant, Paul Morin et Yvon Thibeault désirent souhaiter à tous les citoyens de la municipalité de la paroisse de Saint-Lambert,
***"Un merveilleux temps des fêtes, un très bon repos et du bon temps avec les vôtres!
Que l'année 2012 s'annonce pour vous comme des plus heureuses!"***

NOUVEAU SITE INFOROUTE – SAINT-LAMBERT

Tout nouveau, le site de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert.

Sur ce site vous trouverez multitudes d'informations.

<http://st-lambert.ao.ca/fr/>

- Tous les nouveaux règlements municipaux
- Tous les avis (spéciaux, publics, etc.)
- Toutes les informations concernant les services publics à proximité de Saint-Lambert
- Le lien pour ceux qui désirent faire vidanger leur fosse septique (inscription web et très simple)
- Les horaires des séances du conseil
- Les horaires des heures d'ouverture des bureaux (Municipal, Poste Canada, Caisse Populaire – Saint-Lambert, etc.) (Documents imprimables)
- Et plusieurs autres informations tout aussi pertinentes qui vous garderont en contact avec votre municipalité.

Nous vous encourageons à le visiter régulièrement, car le site est régulièrement mise à jour!

BRANCHEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT

Après consultation et sous les recommandations du groupe HG Environnement et Stavibel, le conseil municipal vous informe que le branchement au réseau d'égout ne sera effectué qu'au printemps 2012.

Les principales raisons sont qu'avec l'hiver les terrains qui auront été modifiés, auront le temps de se solidifier et les tests de pressions n'ont pas encore été effectués dans le réseau.

De plus, cet automne, nous avons fait un sondage à savoir si les citoyens concernés étaient intéressés à faire faire leur connexion par un entrepreneur.

Selon les commentaires et la demande des citoyens, nous vous proposons trois noms d'entrepreneurs qui seraient intéressés à venir faire les travaux de branchement. Libre à vous de communiquer avec l'un d'entre eux.

- Multi-services Robitaille & Sévigny 819 783-2478 Fax : 819-783-3383
- Gino Bouchard 819 941-2243
- Éric Lavoie excavation 819 333-1275 Fax : 819 333-9868

Il sera de la responsabilité de chaque citoyen de prendre les dispositions nécessaires pour faire faire le branchement au réseau d'égout. Dès que les tests de branchements auront été effectués, nous vous en informerons par un avis postal.

PANIER DE NOËL

La Sûreté du Québec vous informe que la date limite pour soumettre une demande cette année est le **Lundi, 6 décembre 2011**. Vous pouvez communiquer avec Madame Micheline Gagné au 819-788-2242. Après cette date, aucune demande ne sera acceptée. Des formulaires de demande sont également disponibles auprès de la municipalité ou sur le site de la Municipalité

<http://st-lambert.ao.ca/fr/> .

La distribution des paniers s'effectuera le dimanche 18 décembre 2011 et les récipiendaires devront être présents.

ACTIVITÉ – QUÉBEC EN FORME – LA GIGOTTE 0-5 ANS

Avis à tous les parents d'enfants de 0-5 ans, il y aura des activités pour les enfants.

Les activités seront sous la supervision de Geneviève Lemay.

Geneviève a été entraîneuse privée et est technicienne en alimentation. Elle est aussi maman de 3 jeunes garçons.

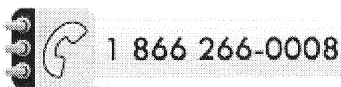
Les activités auront lieu dans le local de la MDJ de Saint-Lambert. Les heures et la date du début des activités vous seront fournies dans un communiqué par la poste. Vous pourrez aussi vous rendre sur le nouveau site de la Municipalité soit sur : <http://st-lambert.ao.ca/fr/> où vous trouverez tous les informations nécessaires.

ÉCONOLOGIS

Un service gratuit en efficacité énergétique

Vous êtes propriétaire ou locataire? Vous aimeriez obtenir des services gratuits pour améliorer l'efficacité énergétique de votre domicile? Le programme Éconologis est peut-être pour vous.

Éconologis est un programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à **revenu modeste**. Il permet de profiter, gratuitement, de conseils personnalisés et même de l'installation de thermostats électroniques.



Informez-vous en appelant notre centre d'appels!

Ce programme est offert de **septembre à mars** seulement. Ne perdez pas de temps, renseignez-vous dès aujourd'hui sur le programme Éconologis.

<http://www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca/mon-habitation/econologis/>

RÉNOCLIMAT

Votre maison perd de l'énergie?
Vos coûts de chauffage sont trop élevés?
Vos planchers sont froids et vous sentez des courants d'air?

Visitez l'efficacité énergétique et rénovez avec le programme Rénoclimat!

Rénoclimat est là pour vous guider dans vos travaux de rénovation résidentielle et diminuer votre facture d'énergie.

<http://www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca/mon-habitation/renoclimat/>

RECYCLAGE

Connaissez-vous l'importance qu'à le recyclage dans notre communauté ? Le fait de prendre le temps et de développer l'intérêt du recyclage est bénéfique pour chacun de nous et c'est se rendre service à soi-même.

Saviez-vous que pour chaque tonne de recyclage qui est apporté au centre de valorisation de La Sarre, la municipalité récupère de l'argent. Ce qui veut dire que chacun de vous y gagne à faire ça part.

En 2010, nous avons retourné au centre de valorisation de La Sarre 8,01 tonnes. Ce qui veut dire une ristourne de 1778\$ pour notre village.

Plus nous prenons cette bonne habitude, plus nous travaillons pour notre propre économie !

PENSEZ-Y BIEN !

NOUVEAUX RÈGLEMENTS

Trois (3) nouveaux règlements ont été adoptés en date du 7 novembre dernier.

- Règlement concernant le branchement et les rejets au réseau d'égout
- Règlement concernant le code d'éthique et déontologie de la municipalité de la paroisse de Saint-Lambert
- Règlement de modification du règlement concernant les animaux

Vous pouvez venir consulter les règlements en tout temps au bureau de la municipalité.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Suite à la non-réception des bottins téléphoniques, nous avons fait la demande auprès de Télébec pour les recevoir.

Nous avons présentement au bureau municipal un bottin pour chaque adresse civique. Ce qui veut dire que vous ne pourrez avoir plus d'un bottin par résidence.

Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture du bureau soit les mardis et mercredis entre 9h et 12h et 13h30 et 15h30.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par Sylvie Garant qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil, un règlement concernant "le règlement régissant les comptes de taxes et les intérêts".

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL Rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de la paroisse de Saint-Lambert, sera, en 2012, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- . Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- . Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-OUEST
6, 8^e Avenue Est – Bureau 105
LA SARRE (Québec) J9Z 1N6

- . Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- . Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à SAINT-LAMBERT

**ce DEUXIÈME
JOUR DE DÉCEMBRE
DEUX MIL ONZE**

RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2011

(Rapport tel qu'exigé par l'article 955 du Code municipal et déposé à l'ajournement de la séance extraordinaire du 15 novembre 2011)

La Municipalité a terminé l'année financière 2010 avec:

- * Des revenus de fonctionnement totalisant 451 933\$ et des revenus d'immobilisations totalisant 45 585\$
- * Des dépenses de fonctionnement totalisant 522 343\$ des dépenses d'immobilisation totalisant 35 883\$
- * Déficit de l'exercice de 24 825\$.

Dans le cadre de l'administration, le rapport du vérificateur (année 2010) ne fait part d'aucune recommandation spéciale à appliquer.

Budget de l'année 2011 : Revenus : 427 068\$

Surplus affecté pour dépenses de fonctionnement : 16 015\$

Dépenses de fonctionnement : 440 365\$

Dépenses (projets) activités d'investissement excluant le projet "Assainissement des eaux usées" : 2 718\$

Projet "Assainissement des eaux usées":

- Revenus: Participations gouvernementales: 2 931 824\$
Financement à long terme: 237 808\$

- Dépenses: 3 169 632\$

Grandes lignes des revenus enregistrés au 31 octobre 2011 (concernant l'année 2011) et revenus année 2010.

<u>Description</u>	2011	2010
Taxes (taxe foncière, vidanges, eau) :	73 607	67 643
Paielements tenant lieu de taxes :		
Compensation pour les terres publiques :	8 555	8 563
Transferts conditionnels :		
Subvention pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier – Subvention dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole »		
Subvention dans le cadre du programme « Taxes d'accise »:	51 153	34 240
Transferts inconditionnels :		
Péréquation:	73 974	51 737
Autres revenus de sources locales :		
Loyers - Location de salles et d'articles - Intérêts		
Droits de mutations immobilières – Permis		
Coupe de bois – Affectation de surplus		
Remboursement de taxes – Etc. :	<u>437 658</u>	<u>289 750</u>
Sous-total:	644 947	451 933
Total :	644 947	451 933

Grandes lignes des dépenses enregistrées au 31 octobre 2011 (concernant l'année 2011) et dépenses année 2010

<u>Description</u>	2011	2010
Administration générale :		
Législation – Secrétariat – Greffe – Assurances - Vérificateur – Papeterie – Voyages – Téléphone – Etc. :	114 026	121 915
Sécurité publique :		
Protection incendie – Sûreté du Québec – Autre :	9 283	14 411
Transport :		
Entretien et amélioration du réseau routier - Eclairage public :	24 855	28 788
Hygiène du milieu :		
Vidanges – Dépotoir – Récupération – Aqueduc – Etc. :	23 975	50 966
Urbanisme et mise en valeur du territoire :		
Inspecteur municipal – Lots épars et intra-municipaux (coupe de bois) – Etc. :	395 030	317 115
Loisirs et Culture :		
(Support aux loisirs, bibliothèque, chalet municipal, etc.) :	15 188	21 605
Frais de financement :	5 778	1 764
Remboursement de la dette à long terme:		<u>1 662</u>
Sous-total:	588 135	558 226
Activités d'investissement :		101 548
Total :	588 135	
Projet "Assainissement des eaux usées":		
- Dépenses:	1 289 034	

Pour l'année 2011, il reste à percevoir (taxes, location de salles, loyers, remboursement de taxes, subventions pour différents projets, affectation de surplus, etc.) un montant estimatif de 22 220\$
Estimation des dépenses pour terminer l'année : 46 683\$
Estimation des dépenses projet " Assainissement des eaux usées" : 616 265\$

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :

En février 1999, la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert a adopté un règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux. (Règlement abrogeant le règlement n° 105).

Pour l'exercice 2011, la rémunération de base pour le maire 2 993.40\$ et celle de chacun des conseillers 862.80\$

Tout membre du conseil de la Municipalité reçoit , en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération de base.

La rémunération de base du maire et la rémunération de base de chacun des conseillers est indexée à la hausse pour chaque exercice financier au taux de 2% par année.
Indexation appliquée depuis le 1^{er} janvier 1999.

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Et ce, suivant l'application de certaines règles décrites dans le cadre du règlement n° 127.

Un conseiller exerçant des fonctions visées par une rémunération additionnelle, le total de sa rémunération de base et additionnelle ne pourra excéder 90% de la rémunération de base et additionnelle du maire (base annuelle).

Le dernier programme triennal d'immobilisations :

Le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013, adopté le 28 décembre 2010, totalise des investissements possibles de 3 205 074\$ pour les trois ans dont 3 172 350\$ en 2011.

Ce programme est un outil de planification et non un engagement à effectuer les travaux ou achats qui y sont inscrits.

Immobilisation 2011 : Services professionnels dans le cadre du projet "Assainissement des eaux usées": 3 169 632\$

Contrats octroyés par la Municipalité au cours de l'année 2011 :

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Groupe Stavibel Inc. – Projet "Assainissement des eaux usées"
167 909\$ Honoraires

Sylviculture La Vérendrye:
17 164.\$ Services techniques.
25 501.\$ Projet "Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux".

Daniel Garneau:
22 619.\$ Coupe de bois (lots intramunicipaux)
8 606.\$ Tronçonnage
14 705 .\$ Bois de chauffage.

Nicolas Racicot :
33 158. \$ Coupe de bois (lots intramunicipaux)

Orientations générales du budget « Année 2012 » :

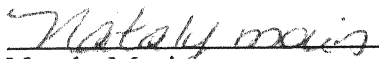
Même s'il est trop tôt pour déterminer de façon exacte la nature et le montant des sommes qui y seront prévues, le conseil s'engage fortement à prendre toutes les mesures possibles pour limiter la hausse de taxes au minimum.

Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 :

Les objectifs du conseil pour le prochain programme triennal 2012-2013-2014 :

- . Panneaux routiers pour identifier le nom des routes du territoire de la municipalité.
- . Fenêtres et portes à l'édifice municipal.
- . Borne sèche (sécurité incendie)

2 décembre 2011


Nataly Morin
Directrice générale / Sec.-très.